

Tableau des servitudes

Commune	code INSEE	Servitude de protection des monuments historiques Inscription - classement Service territorial de l'architecture et du patrimoine loi du 31/12/1913 (AC1)	Servitude de protection des sites pittoresques – inscription - classement DRIEE-IF Loi du 02/05/1930 (AC2)	Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et réception contre les obstacles Instituées en application des articles L.54 à L.56 et R.21 à R.26 du code des postes et télécommunications (PT2) ou (PT2 LH)	GRT gaz : périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application: De l'article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 ; de l'article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 ; Du 8 avril 1946 modifiée ; De l'article 25 du décret n°64-481 Du 23 janvier 1964 Articles L.555-16, R.555-30 et R.555-31 du code de l'environnement (I3)	Voies ferroviaires : Zones auxquelles s'appliquent les servitudes instituées par : La loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer ; L'article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques (T 1) Réseau ferré RATP	Servitudes aéronautiques de balisage instituées en application des articles L.81-1 et R.241-1 à R.243-3 du code de l'aviation civile (T4)
Bures-sur-Yvette	91122	Anneau de collision d'Orsay (ACO), y compris son socle, et des murs et toitures de la salle d'expériences en béton qui l'abrite ; sis au centre universitaire d'Orsay. (Inscription) Par arrêté 2002-371 Du 7 mars 2002	Vallée de Chevreuse (inscription) Arrêté du 8 novembre 1973	PT2 : Centre radioélectrique de Paris-Sud Palaiseau Décret du 06/12/1990	Arrêté préfectoral n°2015-PREF/DRCL/BEPAF/ISSPILL/783 Du 29 octobre 2015 Instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz sur le territoire communal. ↓	Ligne B du RER	Aéroport d'Orly Décret du 05/06/1992
			Domaine de Launay (classement) Loi du 2 mai 1930		1 canalisation Diamètre Nominal (DN) 150mm Pression Maximale en Service (PSM) 20,9 bar (plan joint)		
			Parc du château De la Grande Maison (classement) Décret du 10 novembre 1959 et arrêté Du 1 ^{er} février 1985				

Tableau des servitudes

<p>Servitudes aéronautiques de dérogation instituées en application des articles L.81-1 et R.241-1 à R.243-3 du code de l'aviation civile (T5)</p>	<p>Servitudes relatives aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux article L.215.18 du Code de l'Environnement (A4)</p>	<p>Zones ou ont été instituées en application de la loi n°62-904 du 4 août 1962 Et du décret n° 64-158 Du 15 février 1964, les servitudes attachées aux canalisations d'eau et d'assainissement Syndicats intercommunaux article L.152-1, L.152-2 Et R.152-15 du code rural et de la pêche maritime (A5)</p>	<p>Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations en application des articles 4 et 5 de la loi 69-7 Du 3 janvier 1969 (EL11)</p>	<p>Servitudes résultant des plans d'exposition au risques naturels prévisibles et instituées en application de l'article 5-1, 1er aliéna, de la loi n°82-600 Du 13 juillet 1982 DTT (bureau des risques naturels et technologiques) (PM1)</p>	<p>Zone de protection naturelle agricole et forestière (ZPNAF) dans le périmètre de l'opération d'intérêt national Du plateau de Saclay Article L. 141-5 du Code de l'urbanisme</p>	<p>Servitudes spécifiques aux Installations Nucléaires</p>
<p>Aéroport d'Orly Décret du 05/06/1992</p>	<p>L'Yvette Le Vaularion Ruisseau d'Angoulême Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVV)</p>	<p>Eau potable : La gestion est assurée par la société Eau du Sud Parisien (Lyonnaise) Assainissement : Collecteur intercommunal Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVV)</p>	<p>D 988 (ex RN 188)</p>	<p>PPRI de la Vallée de l'Yvette Arrêté préfectoral N° 2006-PREF-DRCL/566 Du 26/06/2006</p>	<p>Décret n°2013-1293 Du 27/12/2013 Délimitant la Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière du Plateau de Saclay</p>	<p>Arrêté préfectoral N°2015 PREF/DRCL/BEPAF/SSPILL/174 Du 01/10/2015 Instituant des servitudes sur la parcelle ayant accueilli le laboratoire pour l'utilisation du rayonnement électromagnétique par le CEA</p>